PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2019

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. - Bonsoir, vous avez pris connaissance des traditionnelles délégations de signatures. Il convient d'approuver le Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril dernier. Y-a-t-il des demandes de corrections ou de rectifications sur le Procès-verbal ?
Non, il est donc adopté à l'unanimité. Il convient de désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Jean-Marc RITA LEITE. Il est désigné comme secrétaire de séance.

1 FINANCES
Rapporteur : Claude GARRO
1.1 Approbation du compte de gestion 2018 dressé par Madame le receveur principal.
Mr GARRO : Merci Monsieur le Maire bonsoir et bonsoir à tous. Les comptes de la commune et les comptes de la trésorerie sont rigoureusement conformes il vous est donc proposé d'adopter cette délibération pour donner quitus à Madame le Receveur Municipal de Mennecy.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.
Le Conseil Municipal,
Adopte à la majorité
Après délibération,

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI.
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSENT	0	

1.2 Approbation du compte administratif 2018 du budget principal.
Mr GARRO. Vous avez reçu le document support donc je ne reviendrai pas sur le détail, je ferai simplement une remarque concernant l'exécution de ce compte administratif 2018.
Nous aurons à élire un président de séance pendant la sortie de Monsieur le Maire, sortie courte qui interviendra uniquement lorsque le vote aura lieu. Le compte administratif est divisé en deux sections : investissement et fonctionnement comme le budget primitif bien évidemment.
Le Budget dépenses en 2018 : 7 749 000.44€, nous avons mandaté pour 5 406 766.55€ soit 70% de la prévision et nous allons intégrer le déficit antérieur reporté de 774.003.81€, ce qui fait un montant total des dépenses pour 2018 en investissement de : 6 180 769€, le détail de ces dépenses figure sur le document support et il relate tous les travaux qui ont été effectués au cours de l'année 2018 au sein de la commune.
En matière de recettes encaissées, cette fois, nous avons titré pour : 5 353 467.15€. Le détail de ces recettes figure également sur le document support que vous avez eu, d'où un déficit pour l'exercice, si on compare les recettes encaissées et les dépenses acquittées en matière d'investissement de :

827 303€, ce déficit sera donc la première dépense que nous aurons à inscrire au budget primitif investissement de l'année 2019.
En ce qui concerne le fonctionnement, sur un budget voté pour 2018 de 19 915 163€, les dépenses mandatées ont été de 17 932 875.40€ (environ 90% de la prévision), quant aux recettes encaissées elles ont été de 19 707 003.20€. On constate donc l'excédent de recettes sur les dépenses de 1 774 127.80€, excédent qui sera affecté au budget 2019 selon une répartition qui fera l'objet d'une prochaine délibération.
Avez-vous des questions, je n'en vois pas.
Je propose d'élire Mme Annie PIOFFET pour reprendre la séance et passer au vote concernant le compte administratif 2018.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.
Mme PIOFFET : nous passons au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? je vous remercie, Monsieur le Maire vous pouvez venir nous rejoindre.
Mr GARRO : Mr le Maire, le compte administratif pour 2018 a été adopté.
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*,
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSENT	0	

1.3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.
Mr GARRO : nous avons constaté un déficit d'investissement de 827 303.21€, ce déficit d'investissement va constituer (comme je vous l'ai dit) la première dépense à inscrire à notre budget primitif 2019 en investissement, par contre nous avons un résultat positif en fonctionnement de 1 774 127.80€ et là nous avons trois opportunités :

- Soit nous conservons cette somme au budget de fonctionnement 2019.
- Soit nous le ventilons entre le fonctionnement et l'investissement.
- Soit nous l'affectons en totalité dans le budget d'investissement 2019 et c'est ce que nous vous proposons et ce qui constituera un important auto-financement pour nos investissements 2019.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI.
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSENT	0	

1.4 Bilan des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2018.

Mr GARRO. En 2018, nous n'avons procédé à aucune acquisition, par contre nous avons procédé à une cession, cession de deux places de stationnement pour un montant de 22 466.45€ à Mr et Mme ROLLAND, les dernières places de stationnement que nous possédions et qui se trouvaient au 9-11-13 rue de la Croix Boissée, immeuble en face de la Mairie.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, c'est donc un prend acte.

1.5 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018 : rapport annuel d'emploi.

Mr GARRO. Nous avons perçu en 2018 une dotation de solidarité urbaine pour 90 818€, cette somme devait être utilisée pour des actions sociales sans avoir une affectation précise mais à minimum nous devons investir cette somme de 90 818€ dans des actions sociales au cours de l'année 2018.

Vous avez des actions entrant dans le champ de compétences de cette DSU et vous pouvez constater que ce que nous vous avons listé dépasse 284 032€ dans les différentes actions sociales que ce soit pour la jeunesse, pour nos anciens, pour la sécurité, pour les clubs sportifs ou pour le scolaire.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, c'est donc un prend acte.

1.6 Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Mr GARRO : nous proposons (comme tous les ans) d'abaisser le seuil les biens qui seront passibles d'un amortissement (classé en investissement). Nous proposons d'abaisser ce seuil à 250€ sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité d'au moins un an, donc ces biens d'une valeur minimum de 250€ qui ont une durée de vie supérieure à un an seront comptabilisés en investissement et non pas en fonctionnement.

Ainsi, les biens imputés en section d'investissement bénéficieront à l'attribution du FCTVA s'ils rentrent dans le cadre de ce dispositif.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

1.7 Vote des taux d'imposition 2019.

Mr GARRO : Pour la troisième année consécutive, nous proposons de maintenir les taux d'imposition de la commune concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie à leurs montants précédents donc le taux de la taxe d'habitation est de 19.64%, le taux du foncier bâti est de 19.80% et le taux de la taxe foncière de non bâti est de 110.63%.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI.
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSENT	0	

1.8 Adoption du budget primitif 2019 – budget principal de la commune.

Mr GARRO : nous allons voter le budget pour l'année 2019, je ne vais pas vous le représenter en entier car il diffère assez peu de celui que nous avons examiné le 15 mars dernier.
Ce qui caractérise principalement ce budget c'est qu'il comprend un très important volet « investissement », cette section s'établissant à 11.260M€ dont 7.172M€ de dépenses réelles nouvelles, c'est-à-dire des dépenses hors les reports et hors amortissement du capital de la ville.
Parmi ces investissements, cette année encore et cela ne vous étonnera pas, c'est le secteur « scolaire » qui sera le plus richement doté avec 3.5M€ de crédits, soit près de la moitié de l'enveloppe.
On y trouve notamment :

- La fin des travaux de l'école de la Sablière, l'extension des groupes scolaires des Myrtilles et de la Verville avec la création dans chaque école de trois nouvelles salles destinées à des activités périscolaires dégageant ainsi des salles pour le milieu scolaire, la transformation de l'école de l'Ormeteau en maternelle avec la création d'un local périscolaire également, la transformation de l'école de la Sablière en école primaire uniquement et bien sûr l'équipement en matériels et mobiliers de toutes les nouvelles structures.

Après le secteur scolaire nous trouvons le secteur « culture et patrimoine » qui est doté cette année d'un budget de 1.445M€, soit 20% du budget cela comprend :

- La rénovation des Orangeries, le ravalement du théâtre, la réhabilitation de l'abreuvoir, la remise en état de la fontaine (décision nouvelle que nous avons prise depuis le DOB) et des acquisitions d'équipements, mobiliers, matériels pour le théâtre, la médiathèque ou le conservatoire.

Le service de « la voirie communale et des réseaux » qui reçoivent 760K€ ce qui représente 10.60% des dépenses. Nous y trouvons en autre des crédits pour:

- La création ou la réfection de trottoirs (avenue de l'Orangerie, avenue du Bois Chapet, rue du Petit Mennecy, chemin de la Butte Montvrain, rue de Paris), nous y trouverons la reprise des pavés en grès dans l'allée du Parc en allant vers le monument, des extensions de réseaux ERDF, la création d'un Skate Park sur la zone de Montvrain II, la sécurisation des voies à l'intérieur de la remise du Rousset avec la création du plateau, et celle des abords de l'école de la Sablière.

Le service des « sports » qui sera doté de 530K€ soit 7.40%, cette somme permettra de :

- De rénover les vestiaires du stade Alexandre Rideau, d'aménager l'ancienne trésorerie en salle de sport (plus spécialement des sports de combat), d'effectuer des travaux dans les différents gymnases de la ville, d'acquérir du mobilier, du matériel et un véhicule de type minibus pour le service.

Le service « urbanisme » qui reçoit 230K€ soit 3% (principalement pour un achat de terrain) et la « sécurité » qui reçoit un budget de 150K€ soit 2% pour :

- l'implantation de nouvelles caméras de vidéo-protection sur le territoire communal (10 caméras pour cette année) et l'amélioration du service, l'achat des barrières de sécurisation pour la voie publique, l'équipement des agents de la PM, avec l'acquisition de 4 vélos électriques tout terrain.

Ces dépenses d'investissement seront financées par des recettes d'un même montant, principalement constituées par :

- Le produit des PUP, contrats signés avec les promoteurs et affectés au financement des équipements publics pour 1.6M€.
- Des subventions de l'Etat, de la Région IDF, du Département ou de la CCVE, pour 550K€.
- Le FCTVA 2017 nous rapporte 535K€.
- Des recettes diverses, dont la taxe d'aménagement pour 155K€.
- Notre auto-financement qui atteindra cette année 3.6M€ qui est constitué par l'excédent de fonctionnement dégagé au compte administratif 2018, et par un virement d'un même montant qui est prévu au budget de fonctionnement de cette année.
- L'équilibre financier de la section sera assuré par un emprunt de 3.7M€ contracté à taux fixe, les taux proposés actuellement étant à un niveau historiquement bas de 1.50%.
- Voilà la présentation de la structure du budget 2019 en ce qui concerne « l'investissement ».

En matière de « fonctionnement », le budget 2019 s'établit à 20.255M€ comme présenté lors du DOB.

- C'est bien évidemment le budget des Ressources Humaines qui présente la part la plus importante de nos dépenses avec 11.300M€ de crédits. Ce poste est en augmentation d'environ 3% par rapport au réalisé 2018 du fait de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) qui majore la masse salariale totale de 2% et de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C ainsi de la prévision de recrutement de 6 auxiliaires de puériculture dans le cadre d'une réouverture prochaine de 20 berceaux.
- Viennent ensuite, les charges à caractère général qui regroupent tous les crédits nécessaires au fonctionnement des services ainsi que les dépenses liées aux prestations rendues à la population. Les crédits s'élèveront à 4.7M€, ce qui fait apparaitre une augmentation de 23% sur le réalisé 2018, cette augmentation provient en majeure partie de la comptabilisation sur ce chapitre des frais liés à la restauration collective autrefois comptabilisés au chapitre 65 dans le cadre de l'ancienne DSP (ce transfert de crédits représente environ 550K€).

A l'intérieur de ce chapitre, les autres postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins. A titre d'exemple les prestations de services augmentent d'environ 96K€ car nous prévoyons plus d'interventions en matière de propreté des rues, plus d'élagages, nous prévoyons cette année des opérations de contrôle des aires de jeux et des bornes incendies, un réajustement du contrat avec la SACPA du fait de la hausse de notre population, et enfin un contrat avec l'entreprise Moulinot, pour la revalorisation des déchets alimentaires dans les cantines scolaires et les crèches.
Les locations mobilières sont en hausse de 60K€, incluant notamment une régularisation des locations de bennes du CTM par la CCVE.
L'entretien et la réparation des voiries communales progressent de 75K€, avec l'amélioration des revêtements de chaussée et la rénovation du marquage au sol dans toute la ville.

- Les autres dépenses de gestion courante seront de 651K€, elles ne comprennent plus les dépenses liées à la DSP (puisqu'elles ont été transférées au chapitre charges générales), et concernent principalement les subventions à caractère social, sportif et culturel ainsi que les versements à la caisse des écoles et au CCAS.
- Parmi les autres dépenses, notons une enveloppe pour les dépenses imprévues de 50M€, les frais financiers qui s'élèveront à 884K€ (en diminution de 6%), le FPIC est stable à 277K€ et l'amende liée à l'application de la loi SRU 45K€ (nous en avions parlé lors du rapport d'orientation budgétaire). Enfin une somme de 1.8M€ résultant de l'écart positif entre nos recettes et nos dépenses fera l'objet d'un virement à la section d'investissement et constituera une part de notre auto-financement.

Les recettes de fonctionnement qui sont égales à nos dépenses proviennent de 4 sources principales :
Les impôts directs locaux, le produit des services, les dotations et les taxes diverses. Les impôts directs locaux sont constitués par la taxe d'habitation, par la taxe foncière bâtie et par la taxe foncière non bâtie.
Cette année, sans augmentation de nos taux communaux (puisque nous avons voté la stabilité) mais du fait de l'augmentation légale des bases (+2.2% voté par la loi de finances) et de l'intégration de nouvelles constructions de la commune, le produit notifié atteint 12M€ soit près de 60% de nos ressources.
Le produit des services devrait atteindre 2M€ du fait notamment de la reprise en direct par la commune de la restauration municipale.
Les dotations, qu'elles proviennent de l'Etat (DGF, DSU, FNGIR, compensations fiscales) ou de la CCVE (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire) devraient se monter à 3.500M€.
A ce sujet, je vous que rappelle que la DGF qui était une ressource majeure des communes il y encore environs 5 ans (nous avons perçu 1.8M€ en 2014, soit 9.5% de nos recettes de fonctionnement) n'en représente plus que 3.5% cette année, avec 755K€ attendus. Sur 2018, la

baisse de DGF et de la DSU s'élève à plus de 70K€, malgré une augmentation de notre population et sans que les missions dévolues aux communes n'aient été allégées pour autant.
La subvention de la CAF sera quant à elle de 870K€.
Enfin, les taxes diverses (droits de mutations, taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe locale de publicité extérieure) devraient nous rapporter 1M€.
Le désengagement de l'Etat se poursuivant, on constate que c'est donc principalement grâce à nos recettes propres (impôts locaux, produits des services, produits du domaine…) que nous pouvons assurer le financement de nos dépenses incompressibles et courantes, envisager des actions nouvelles et dégager cette année un excédent important de 1.8M€ qui constituera une part importante de notre auto-financement.
Voilà donc chers collègues comment se présente notre budget primitif 2019 de la commune que je vous propose d'adopter ce soir.
Mr RICHOMME : juste une question, la ville cette année va faire un emprunt supplémentaire concernant la section d'investissement, je voudrais connaitre le montant de la dette de la commune ? cet emprunt compris s'il vous plaît.
Mr GARRO : oui, Je peux vous le faire passer dès demain. Je vous rappelle que chaque année depuis le début de ce mandat tous les ans nous avons désinvesti. Je peux vous faire un tableau à partir de 2014 avec le montant des investissements
Mr RICHOMME : oui, mais je veux juste au vote de ce budget le montant de la dette de la commune avec l'emprunt qui est fait sur le budget 2019 s'il vous plaît.
Mr GARRO : pas de souci.
Mr LE MAIRE : Bien, je rappelle que l'ensemble de ces demandes figure dans les documents budgétaires puisque dans les annexes budgétaires figure chaque année le capital avec le détail des remboursements année par année, il suffit de prendre le document budgétaire, de prendre le CRD, le montant du capital remboursé cette année et le montant du capital emprunté figurant dans le budget, s'il est effectivement effectué puisque c'est un montant maximum mais non pas obligatoire autant de documents que Mr l'Adjoint n'aura aucune difficulté à vous fournir mais qui sont en votre possession pour autant que vous preniez le temps de les « dépiauter ».
Mr RICHOMME : oui vous avez raison c'est dans les dernières pages mais je voulais juste que ce chiffre soit annoncé en séance.
Mr LE MAIRE : très bien, bien je vous remercie Mr l'Adjoint, est-ce vous avez d'autres interventions ? je n'en vois pas.
Et bien moi je tenais à remercier Claude GARRO, Isabelle FIZELLE, Sylvain DANTU et l'ensemble des services qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget.
Au-delà du pôle Finances et Direction Générale l'ensemble des services municipaux et élus municipaux qui ont travaillé en lien permanent avec Claude GARRO et Isabelle FIZELLE pour permettre l'établissement de ce budget.
C'est un budget absolument excellent, qui est un budget d'investissement extrêmement fort et marqué, qui est un budget ou effectivement cette année pour la première fois depuis le début de ce mandat, nous empruntons un peu plus que nous remboursons mais comme chaque année depuis le début du mandat nous avons remboursé plus que nous empruntons, nous ne sommes pas sur un alourdissement de capital de dette par rapport à ce qui était le cas au début du mandat mais nous sommes même en diminution en ratio par habitant puisque la population ayant augmenté dans le même temps, l'appréciation du ratio par rapport à la population a été amené à diminuer, de même l'appréciation du ratio par rapport au budget de fonctionnement réel puisque celui-ci a également augmenté, donc concernant cette question d'emprunt nous sommes parfaitement dans les clous et dans les normes.
Au-delà de çà, nous avons un budget qui est structurant pour l'avenir avec plus de 11 millions d'investissements (11 260 000€) qui nous permettront comme Claude GARRO l'a rappelé, d'investir de manière extrêmement importante dans les infrastructures nécessaires au bien-être des Menneçoises et des Menneçois et aux infrastructures nécessaires pour garder, conserver à notre

commune une qualité de vie qui font que nous sommes un lieu de destination et un lieu envié depuis l'extérieur.
Ceci étant, je sais bien que par nature et c'est le jeu, même si malheureusement on peut regretter ce genre de jeu qui souvent sont des jeux de lutte, je ne vous convaincrais pas en tout cas pas autour de cette table.
Je vais donc proposer à la mise au vote de cet excellent budget, excellemment préparé. Qui souhaite donc voter contre ce budget ?
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI.
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

2 SECURITE

Rapporteur : Claude GARRO

2.1 Prêt du radar pédagogique de la communauté de communes du Val d'Essonne du 1er mai 2019 au 1er septembre 2019.

Mr GARRO : nous envisageons de poser un radar pédagogique sur le RD 191 le long de la voie qui vient de la piscine et qui va en direction de la poste
Le radar nous sera prêté par la Communauté de Commune du Val d'Essonne (CCVE) et nous avons besoin de votre accord pour faire cette implantation.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

3. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

3.1 Taxe locale sur la publicité extérieure : tarification 2020.

Mme DOUGNIAUX : comme chaque année, nous votons les nouveaux taux de cette taxe qui concerne les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Christian RICHOMME,
ABSENT	0	

3.2 Dénomination de voirie du programme immobilier du lotissement « l'île aux oiseaux » situe 4, rue de l'abreuvoir.
Mme DOUGNIAUX : il s'agit de dénommer cette nouvelle voie qui a été créé par le permis d'aménager délivré le 20 février 2019, nous proposons le nom de « venelle du Pic Epeiche ».
Mr RICHOMME : ce n'est pas évident à épeler.
Mr LE MAIRE : mais c'est tout à fait exprès pour permettre des exercices linguistiques à l'ensemble des Menneçois qui y habitent ou qu'ils souhaitent aller y voir des amis.
Mme DOUGNIAUX : et en même temps c'est un oiseau qui se trouve là-bas et donc qu'on peut mettre à l'honneur, c'est un oiseau qui est très joli.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4.2 Adoption d'un périmètre et d'une convention de projet urbain partenarial avec la SCCV Mennecy Sablière pour la réalisation d'un programme de logements.
Mme DOUGNIAUX : il s'agit de la construction au 8 rue de la Sablière d'un immeuble de 20 logements locatifs sociaux.
Le partenariat consiste en la prise en charge à 38% du coût HT des travaux de transformation des classes dans l'école de la Sablière (soit pour 40.000€ HT), la prise en charge à 15% du coût HT des travaux d'aménagement de salles de combat dans l'ex-trésorerie (soit 30.000€ HT) et la prise en charge à100% du coût HT des travaux liés à l'extension du réseau électrique (soit 10.000€) pour un total de 80.000€ HT.
Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.
Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI.
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4 SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

4.1 Subvention exceptionnelle à l'association « NIOBENBI » pour l'organisation du Défisep Mont Blanc avec Madame SUPPER.

Mme PIOFFET : merci Mr le Maire, je vous propose une subvention exceptionnelle à l'association « NIOBENBI » pour l'organisation du Défisep Mont Blanc avec Madame SUPPER d'un montant de 500€, il s'agit là de l'acte 2 pour qu'elle puisse poursuivre son défi « Mont Blanc », le retour d'extérieur se fera auprès des enfants de la commune.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSENT	0	

5 PETITE-ENFANCE

Rapporteur : Dora DELAPORTE

5.1 Renouvellement d'une convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aide en direction des jeunes en difficulté d'insertion avec le conseil départemental de l'Essonne.

Mr LE MAIRE : Mme DELAPORTE aurait souhaité vous parler du renouvellement d'une convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aide en direction des jeunes en difficulté d'insertion avec le conseil départemental de l'Essonne.

Il y a-t-il des questions particulières sur ce sujet qui est un renouvellement de convention.

Il y a-t-il des remarques ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD*(pvr)*, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES *(pvr)*, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS*(pvr)*, Corinne SAUVAGE*(pvr)*, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE*(pvr)*, Yannis LADJAL*(pvr)*, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES *(pvr)*, Jean-Stéphane MARTIN *(pvr)*, Jean FERET *(pvr)*, Valérie GIRARD.
CONTRE	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. - Merci Monsieur le rapporteur, merci chers collègues, bonne soirée à vous.

La séance est levée à 19h36

VILLE DE MENNECY (Essonne)

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-président de la Région Ile-de-France